

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1068

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	13 100 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	7 600 000
Fonds de lutte contre les violences conjugales (ligne nouvelle)	0	5 000 000
Fonds de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme (ligne nouvelle)	0	500 000
TOTAUX	13 100 000	13 100 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	10 100 000	0
Conditions de vie outre-mer	0	4 600 000
Fonds de lutte contre les violences conjugales (ligne nouvelle)	0	5 000 000
Fonds de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme (ligne nouvelle)	0	500 000
TOTAUX	10 100 000	10 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

I. Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Outre-mer » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce rétablissement se décompose en :

- une majoration de 13 100 000 € des autorisations d'engagement et de 10 100 000 € des crédits de paiement du programme « Emploi outre-mer » ;
- une minoration de 7 600 000 € des autorisations d'engagement et de 4 600 000 € des crédits de paiement du programme « Conditions de vie outre-mer » ;
- une minoration de 5 000 000 € des autorisations d'engagement et de 5 000 000 € des crédits de paiement du programme « Fonds de lutte contre les violences conjugales (ligne supprimée) » ;
- une minoration de 500 000 € des autorisations d'engagement et de 500 000 € des crédits de paiement du programme « Fonds de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme (ligne supprimée) ».

II. Cet amendement supprime les programmes « Fonds de lutte contre les violences conjugales » et « Fonds de lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme ».